

L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE



## REGARD SUR LA SEMAINE

### Dans l'hémicycle

- Examen du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (réforme des retraites)

### Autres RDV :

- Apéro groupe tous les soirs 20h - 21h30 ;
- Jeudi soir au MRP

### En commission



#### Finances

Pas de réunion



#### Lois

Mercredi 9h

- Examen de la PPL Récidive (niche Horizons)
- Examen de la PPL Action de groupe



#### Affaires sociales

Examen de deux PPL de la niche du Groupe Horizons



#### Affaires Economiques

Examen de la PPL Horizons visant à soutenir les PME et collectivités en cas de crise énergétique



#### Développement durable

Audition de Chantal Jouanno, présidente de la commission nationale du débat public



#### Culture & Education

Mercredi 9h

- Examen PJJ majorité numérique
- Mission flash éducation critique aux médias



#### Affaires étrangères

Mercredi 11h

- Examen PJJ Espoo
- Examen PJJ déchets gazeux sur le Rhin



#### Défense

Mercredi 9h

Présentation missions flash :

- Bilan de la LPM 2019-2025
- Sur la défense sol-air
- Sur les stocks de munitions



Retrouvez le  
dossier de groupe  
de la semaine ici





## PLFRSS 2023 - Réforme des retraites

Rapporteur : Stéphanie Rist (RE) & Marina Ferrari (Dem) pour avis

PP du groupe : Philippe Vigier - Nicolas Turquois /

Chargé d'études : Raphaël Vigier

Le Gouvernement propose un projet de réforme des retraites autour de trois objectifs :

- 1. Assurer l'équilibre financier à l'horizon 2030
- 2. Mieux prendre en compte certaines situations individuelles (incapacité, pénibilité, carrières longues, aidants...)
- 3. Renforcer l'équité et la justice sociale (hausse des minima de pensions, fermeture progressive des principaux régimes spéciaux)

Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite serait progressivement relevé de 3 mois par an pour atteindre 64 ans en 2030. La durée d'assurance pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein resterait quant à elle inchangée (43 ans, soit 172 trimestres). Seul le calendrier d'allongement de cette durée serait accéléré : **augmentation d'un trimestre tous les ans, au lieu d'un trimestre tous les 3 ans** comme le prévoyait la dernière réforme des retraites portée par Marisol Touraine en 2014. **La cible des 43 années de cotisation serait donc atteinte en 2027, et non plus en 2035.**

La réforme vise également à **augmenter le taux d'emploi des seniors**. Pour ce faire, il est proposé d'établir un index senior et de renforcer les dispositifs existants de retraite progressive et de cumul emploi-retraite.

Enfin, pour **mieux lutter contre l'usure professionnelle**, l'accès au compte professionnel de prévention (C2P) serait élargi et un nouveau fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle doté de 200 millions d'euros par an serait créé.

Le Gouvernement a choisi de présenter cette réforme dans le cadre d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS), **ce qui contraint le Parlement à se prononcer dans un délai de 50 jours (20 jours en première lecture à l'Assemblée).**

Pour préserver notre système de retraites par répartition, le groupe Démocrate considère qu'il est absolument nécessaire d'en assurer l'équilibre financier.

Des propositions ont, entre autres, été faites pour :

- Assurer le suivi de la réforme avec une clause de revoyure en 2027, remettre les partenaires sociaux au centre du système
- Corriger certaines injustices, particulièrement pour les carrières hachées subies
- Améliorer l'emploi des seniors, gage majeur de réussite de la réforme, avec un meilleur suivi de carrières, des modulations de cotisations pour encourager les entreprises à embaucher ou conserver ses salariés de + de 55 ans.



## PLFRSS 2023 - Réforme des retraites

### SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS EN COMMISSION

L'examen en commission a eu lieu du vendredi 27 janvier au mercredi 1er février.

La commission des affaires sociales a été saisie au fond, la commission des finances et de la défense nationale et des forces armées pour avis (sur l'article 7).

L'Assemblée nationale étant saisie d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, c'est le texte du Gouvernement et non celui issu de la commission qui sera examiné en séance publique.

La commission de la défense nationale et des forces armées a rejeté l'article 7 portant recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

La commission des finances a adopté une dizaine d'amendements, dont :

- Clause de revoyure (M. Ferrari, rapporteure, DEM) ;
- Information sur la retraite progressive lors de l'entretien médical de mi-carrière (JR Cazeneuve, REN) ;
- Rapport sur la bonification des trimestres de bénévolat pour les sapeurs-pompiers (C. Pirès Beaune, SOC)

La commission des affaires sociales a examiné 443 amendements sur les plus de 7 000 ayant été déposés (seuls l'article liminaire et les deux premiers articles ont été adoptés).

Deux amendements du groupe relatifs à la modulation des cotisations AT-MP selon la proportion de seniors dans les effectifs ont été rejetés. Les 6 amendements suivants ont été adoptés :

#### Article liminaire

Suppression de la référence à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, rejetée en première lecture à l'AN (Charles de Courson, LIOT).

#### Article 2 – Index seniors

Substituer aux mots « salariés âgés » le terme de « seniors » (Stéphane Viry, LR)

Préciser les thèmes relatifs à l'objectif d'amélioration de l'emploi des seniors : nombre de recrutements, développement des compétences, améliorations des conditions de travail... (Pierre Dharréville, GDR)

Distinguer les seniors selon leur sexe au sein de l'index (Marie-Pierre Rixain, REN)

Inclure l'emploi des seniors et l'amélioration de leurs conditions de travail dans les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires, qui concernent toutes les entreprises) (A. Panosyan-Bouvet, REN)

#### Article additionnel à l'article 2

Suppression du taux de CSG à 8,3% pour les retraités ayant un revenu fiscal supérieur à 23 500 € par an (remplacé par le taux de 6,6%, applicable aux revenus fiscaux entre 15 000 € et 23 500 €) (Pierre Dharréville, GDR)



## TEXTES EN COMMISSION



### Commission des affaires sociales

#### PPL visant à améliorer l'accès au soin pour tous / RETIRE

Mercredi 15 février - Niche Horizons du jeudi 2 mars

Rapporteur : Laurent Marcangeli (HOR)

PP du groupe : Philippe Vigier / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Le texte vise en premier lieu à permettre une meilleure répartition des médecins sur le territoire et à renforcer leur participation au service d'accès aux soins. Il a également pour objectif de développer les soins coordonnés autour du patient, notamment en créant un statut d'infirmier référent. Avec cette PPL, le groupe Horizons annonce se placer dans la continuité des engagements présidentiels pour un meilleur accès aux soins, en particulier dans les déserts médicaux.

La mesure la plus emblématique de la proposition de loi consiste à revenir sur la liberté d'installation des médecins libéraux (article 1). Il s'agirait là d'une transformation majeure du système de santé français, à laquelle notre porte-parole a grandement contribué. Cette disposition est susceptible de rassembler – et de diviser – au-delà des affiliations politiques. A défaut de se positionner publiquement pour sa suppression, le groupe Renaissance devrait normalement appeler à une réécriture de cet article.

Au regard de la situation dramatique des territoires sous-dotés en personnel médical (6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant, dont 600 000 en affection longue durée) le groupe Démocrate propose de soutenir cette PPL.

#### PPL visant à renforcer la protection des familles d'enfants touchés par une affection longue durée

Mercredi 15 février en PLEC - Niche Horizons du jeudi 2 mars

Rapporteur : Paul Christophe (HOR)

PP du groupe : Anne Bergantz / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Cette PPL est soumise à la procédure de législation en commission (PLEC). L'examen au fond et la possibilité de déposer des amendements sera ainsi limitée à la commission.

Le texte renforce la protection et l'accompagnement des parents dont l'enfant est victime d'une affection longue durée (ALD). Pour ce faire, il est notamment cherché à simplifier les démarches administratives que doivent effectuer ces parents. Le groupe Horizons propose une loi de solidarité envers les familles d'enfants atteints d'une maladie grave. Il s'agit d'un thème qui ne devrait pas susciter de forte opposition de la part des différents groupes politiques. Le groupe Démocrate votera en faveur de cette PPL.



# TEXTES EN COMMISSION



## Commission des affaires économiques

### PPL visant à soutenir les PME et collectivités territoriales en cas de crise énergétique

Mercredi 15 février en PLEC - Niche Horizons du jeudi 2 mars

Rapporteur : Luc Lamirault (HOR)

PP du groupe : Philippe Bolo / Chargée d'études : Lisa Broutté

Les collectivités territoriales et les entreprises qui renouvèlent leurs contrats de fourniture en énergie actuellement font face à de multiples difficultés dont la volatilité des cours et l'envolée des prix. Le prix de l'électricité sur le marché de gros est passé de moins de 100 euros le mégawattheure (MWh) en début d'année 2021 à plus de 700 euros/MWh fin août 2022. Certaines collectivités n'ont d'autres solutions que de fermer l'accès à des équipements ou à certains services publics, tandis que certains professionnels ne peuvent plus assumer les charges auxquelles ils doivent faire face ; c'est le cas par exemple des artisans boulangers-pâtisseries.

#### Dispositions du texte :

- Création d'un mécanisme de fourniture d'électricité de dernier recours pour les particuliers, les petites entreprises ainsi que pour les collectivités territoriales ;
- Publication mensuelle du prix moyen de fourniture d'électricité et de la marge moyenne des fournisseurs d'électricité afin de contribuer à la transparence et à la fluidité du marché ;
- Renforcement des pouvoirs du médiateur de l'énergie afin qu'il puisse intervenir sur les litiges des petites entreprises et des collectivités territoriales ;
- Extension du mécanisme de fourniture de gaz de dernier recours aux petites entreprises et collectivités territoriales ;
- Rapport sur le renforcement des obligations des fournisseurs en matière de couverture de leur portefeuille client ;
- Rapport et bilan sur le soutien apporté aux entreprises et collectivités face à la crise énergétique.

En vue de la commission, des négociations sont en cours avec le Gouvernement sur deux points : les critères d'éligibilité des entreprises et collectivités à ce mécanisme, ainsi que le prix du fournisseur de dernier recours, afin qu'il demeure avantageux.

Notre groupe est favorable à ce texte.



# TEXTES EN COMMISSION



## Commission des lois

### PPL visant à mieux lutter contre la récidive

Mercredi 15 février - Niche Horizons du jeudi 2 mars

Rapporteuse : Naïma Moutchou (HOR)

PP du groupe : Erwan Balanant / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

Pour « mieux » lutter contre la récidive dont les chiffres augmentent en effet, le **texte prévoit de restaurer les peines planchers**. Cette solution située à rebours des préconisations des acteurs et des politiques publiques en œuvre depuis 2017, **détient pourtant un bilan négatif**.

#### Objectifs de la PPL :

- **Sanctionner** : Peine plancher à 1 ans d'emprisonnement pour certains délits commis en état de récidive légale sur certains personnels exerçant une mission de service public ;
- **Informer** : Permettre aux maires d'être automatiquement informés des suites des infractions commises sur leur territoire;
- **Accompagner** : Instaure une expérimentation de permanences de services pénitentiaires d'insertion et de probation dans les tribunaux judiciaires d'au moins cinq juridictions ; généralise le suivi de programmes de prise en charge à la sortie de prison des condamnés bénéficiant d'une libération sous contrainte;
- **Anticiper** : Mise en place d'une Conférence de consensus de lutte contre la récidive courant 2023.

À l'instar de la Chancellerie, nous sommes profondément en désaccord avec ce dispositif qui ne retient qu'une approche idéologique à laquelle nous ne pouvons souscrire. Par ailleurs, à l'annonce de son examen, les acteurs principaux (au cœur de cette PPL) ont farouchement désapprouvé la quasi-entière du dispositif proposé.



# TEXTES EN COMMISSION



## Commission des lois

### PPL Action de Groupe

Mercredi 15 février 2023

Rapporteurs : Laurence Vichnievsky (Dem) et Philippe Gosselin (LR)

PP du groupe : Philippe Latombe / Chargé d'études : Emmanuelle Nkana

D'abord limitée au droit de la consommation, elle a été étendue en 2016 et en 2018 à d'autres secteurs. Mais le bilan est décevant : les causes de cet échec ont été analysées par la mission d'information sur le bilan et les perspectives des actions de groupe. La présente PPL s'inspire directement des recommandations et vise à instaurer une action de groupe universelle, plus efficace et plus largement ouverte.

Ainsi, elle opère un triple élargissement : élargissement de la qualité pour agir, élargissement de son champ d'application à tous les droits subjectifs et élargissement du préjudice indemnisable. Toutefois les rapporteurs présenteront en commission plusieurs amendements en vue de tenir compte des observations du Conseil d'État (saisi pour avis) lesquels vont :

- Définir le régime juridique des actions de groupe dans une « loi cadre » ad hoc et non, comme le prévoit la rédaction initiale, dans le code civil ;
- Supprimer plusieurs dispositions qui relèvent du domaine réglementaire ;
- Transposer la directive relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs.

Le groupe votera en faveur de ce texte.

Retrouvez la note  
de Laurence ici





## TEXTES EN COMMISSION



### Commission des affaires culturelles et de l'éducation

#### **PPL visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne**

**Mercredi 15 février 2023 ;**

**Rapporteur : Laurent Marcangeli (Horizons);**

**PP du groupe : Laurent Esquenet-Goxes / Chargée d'études : Clément Hugon**

La question de la protection des mineurs sur internet a connu d'importantes avancées ces dernières années, avec un cadre qui s'est notamment fixé autour de la RGPD. Ainsi dans la loi française, un jeune de 15 ans peut désormais consentir seul à l'utilisation de ses données et peut donc, sur le principe, s'inscrire seul sur un réseau social.

Si l'interprétation du RGPD permet aujourd'hui de reconnaître ces droits aux jeunes de plus de 15 ans, la loi n'est pas suffisamment protectrice quant aux conditions applicables pour l'inscription des mineurs en deçà de cet âge. Aussi en donnant une définition claire des réseaux sociaux (art 1) et en inscrivant la nécessité d'un recueil du consentement de l'autorité parentale pour l'inscription de jeunes de moins de 15 ans (art 2), la proposition de loi fixe un cadre protecteur dont il faudra s'assurer que les moyens techniques soient créés pour assurer un contrôle effectif.

- Les mesures adoptées en 2020 pour imposer aux sites pornographiques l'interdiction de l'accès des mineurs ont démontré que ce genre d'obligations ne peut se prendre qu'avec un accompagnement technique adéquat qui respecte la volonté de la loi et la nécessaire protection des données.

Aussi la volonté de recueillir le consentement parental posera probablement des difficultés, il sera alors certainement nécessaire de s'appuyer sur les travaux de loi Studer du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.

Si une utile réécriture des deux premiers articles sera proposée en accord avec le ministère de la Transition numérique, un doute subsiste quant à l'article 3.

Ce dernier entend adapter des dispositions du DSA européen dans la loi française afin d'assurer une coopération rapide et efficace des plateformes en ligne aux réquisitions judiciaires. Si la rédaction actuelle de l'article, peu satisfaisante, devrait entraîner notre opposition à son adoption, le rapporteur travaille actuellement à une rédaction avec la Chancellerie dont l'issue favorable permettrait notre soutien.

Quoi qu'il en soit, il vous est proposé de soutenir ce texte.



## TEXTES EN COMMISSION



### Commission des affaires étrangères

#### **PJL traitement de résidus gazeux de cargaison liquide issus de la navigation sur le Rhin**

**Mercredi 15 février 2023 ; Rapporteuse : Stéphanie Kochert (Horizons)**

**PP du groupe : Bruno Fuchs / Chargé d'études : Clément Hugon**

La navigation rhénane a fait l'objet d'accords internationaux dès la Convention de Vienne de 1815, qui institue une Commission centrale pour la navigation du Rhin dont le rôle premier sera de lever les différents obstacles à la liberté de navigation.

Puis, les considérations écologiques vont amener la Commission à développer des normes à travers l'adoption d'une convention internationale relative à la collecte, au dépôt et la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, entrée en vigueur en 2009 et qui interdit le déversement des déchets solides et liquides dans les eaux navigables.

Le présent projet de loi propose d'autoriser l'adoption d'un amendement à cette convention, afin de prendre en considération le traitement des résidus gazeux, non prévu à l'origine. Si la navigation des voies françaises rhénanes sera peu impactée par ces nouvelles normes, il apparaît nécessaire d'adopter ce projet de loi, afin que l'amendement puisse entrer en vigueur au plus vite. Nous vous proposons donc de voter en faveur de ce texte.

#### **PJL ratifiant l'amendement et le protocole à la convention Espoo**

**Mercredi 15 février 2023 ; Rapporteuse : Aurélien Taché (Ecolo)**

**PP du groupe : Frédéric Petit / Chargé d'études : Clément Hugon**

La convention d'Espoo impose à tout Etat partie d'évaluer l'impact sur l'environnement de tout projet susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable important, et d'en notifier les Etats voisins. Elle liste les activités potentiellement polluantes et peut être mise en œuvre dans le cadre d'une coopération régionale pour couvrir une zone géographique.

- Le premier amendement permet d'inclure la société civile dans les procédures prévues par la convention et ouvre l'adhésion à des pays qui ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies.
- Le protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale prévoit un dispositif d'évaluation des effets sur l'environnement et la santé humaine de certains plans et programmes et contribue à l'intégration de ces considérations aux mesures et instruments destinés à promouvoir le développement durable.

Le premier amendement comme le protocole additionnel élargissent le champ d'action de la convention et s'inscrivent dans la continuité des engagements pris par la France en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Il vous est donc proposé de soutenir ce texte.



## TEXTE A VENIR

### PJL Nucléaire

1er mars en commission des affaires économiques

PP du groupe : Louise Morel / Chargée d'études : Lisa Broutté

Objectifs : A l'instar du texte relatif aux énergies renouvelables, ce texte a pour objectif de s'assurer que la durée de construction d'un réacteur soit celle du temps industriel, et non pas administratif. Ainsi, l'objectif est de raccourcir les délais de ces projets de plusieurs années et contribuer à en diminuer le coût pour le consommateur. Ce texte pourrait permettre de ne pas allonger de 2 à 3 années le délai de construction de nouveaux réacteurs.

Dispositions limitées dans le temps et dans l'espace (à proximité des réacteurs existants) :

- Rendre possible la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme, actuellement incompatibles avec la complexité d'un projet de réacteur électronucléaire
- Garantir le contrôle de la conformité au respect des règles d'urbanisme, tout en dispensant de permis de construire les installations et les travaux portant sur la création d'un réacteur électronucléaire, ainsi que sur des équipements et installations nécessaires à son exploitation ;
- À compter de l'obtention de la première autorisation environnementale, permettre de mener en parallèle l'instruction de l'autorisation de création et les activités relatives aux constructions, aménagements, installations et travaux préalables ;
- Rendre possible la construction de réacteurs nucléaires à proximité des réacteurs existants localisés en bord de mer (cf nouveaux réacteurs à Penly et à Gravelines) ;
- Des mesures de sécurisation de l'accès au foncier, mobilisables en dernier recours et en cas de blocage, en s'inspirant de ce qui existe déjà pour d'autres projets d'ampleurs, comme le projet Iter (International Thermonuclear Experimental Reactor).



**Auditions internes, organisées par Louise Morel :**

- CFE énergies : mardi 14 février à 14h salle 3317 (32 SD)
- EDF : jeudi 16 février à 14h salle 3317 (32 SD)
- ASN : vendredi 17 février à 14h par visio : <https://us02web.zoom.us/j/89254390834>

**Visite de la centrale nucléaire de Civaux, mardi 28 février (retour prévu à l'AN à 17h30)**

Nombre de places limitées, si intéressé(e), n'hésitez pas à contacter Lisa.



## CARTE ORANGE À...

**Bruno MILLIENNE**



### **Transition écologique : aux actes maintenant !**

Au terme de mon premier mandat de député et alors que le second débutait dans la chaleur caniculaire du mois de juillet dernier, un double constat s'est imposé à moi : la transition écologique doit s'accélérer – qui peut aujourd'hui sérieusement en douter ? – et, si une multitude de solutions sont développées partout sur nos territoires pour relever ce défi, elles doivent être encore mieux accompagnées et promues dans un cadre légal et réglementaire qui pêche souvent par une certaine inertie et un manque d'agilité.

Ce constat étant fait, la ligne directrice qui allait guider mon action pour les cinq prochaines années était toute trouvée : moins de lois bavardes, plus de mise en œuvre concrète et à grande échelle des solutions qui existent déjà pour accélérer la transition écologique !

C'est donc dans cette optique que je me suis pleinement engagé depuis maintenant plusieurs semaines dans la mission que m'ont confiée les ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure concernant la préparation de la loi « Réindustrialisation verte », qui devrait être présentée d'ici l'été. Chargé du copilotage du chantier « Produire, consommer et acheter en France » aux côtés de Philippe d'Ornano (Président de Sisley et Co-Président du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire), nous travaillons, les pieds bien ancrés dans la réalité du monde économique, aux différents moyens de mieux valoriser la production française et de renforcer son excellence environnementale avec un objectif : faire de la France la première nation industrielle verte d'Europe.

Cette volonté de mettre en œuvre les solutions qui existent pour accélérer notre transition écologique, j'ai aussi eu l'occasion de l'exprimer lors de la construction de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, définitivement adoptée la semaine dernière. Nous avons ainsi au cours de ce débat œuvré avec le groupe Démocrate pour élargir au maximum le champ de ce texte avec un objectif : accélérer partout où cela est possible et notamment, au-delà de l'éolien ou du solaire, sur la géothermie, la méthanisation, l'hydrogène ou encore les réseaux de chaleur et de froid.

Ce combat, je le mène enfin sur la question de la décarbonation de nos mobilités. Depuis la publication du rapport que j'ai corédigé avec mon collègue socialiste Gérard Leseul en octobre dernier sur l'accompagnement à la mise en place des zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m), je n'ai de cesse de rencontrer et d'accompagner des acteurs investis sur le sujet et qui développent des dispositifs innovants afin de garantir notre liberté de mouvement tout en limitant ses conséquences néfastes en matière de santé environnementale et d'émissions de gaz à effet de serre. Là encore, de nombreuses solutions existent déjà !

Le défi qui se présente face à nous est colossal et c'est avec un certain optimisme, mais sans naïveté, que je vois jour après jour la richesse intellectuelle et opérationnelle dont nous savons collectivement faire preuve pour l'affronter. Il n'existe pas de solution miracle et c'est dans la multitude des initiatives efficaces et viables que nous trouverons notre salut. Alors au travail !

**SÉCURITÉ  
NUMÉRIQUE**

**ÉCONOMIE**

**CLIMAT**

**DÉMOCRATIE**

**DÉCENTRALISATION**

**JEUNESSE**

**SOLIDARITÉS**

**ÉNERGIE**